

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 avril 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 avril 2018	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46

Séance du jeudi 3 mai 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Bernadette MONNIER (arrivée à 19h20), M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER (arrivé à 19h20), M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Thierry LEAU
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Frédérique COLAS
Mme Laurence MARCHAND
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Objet : Déléguer le Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne pour l'élaboration du nouveau PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Objet : Déléguer le Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne pour l'élaboration du nouveau PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Vu la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 » qui prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés qui vient préciser les obligations des collectivités à ce sujet,

Considérant que les collectivités ont la possibilité de déléguer l'élaboration de cette tâche à un syndicat ou un groupement de collectivités,

Considérant que les PLPDMA adoptés avant le 14 septembre 2015 doivent être révisés et mis en conformité avec le décret avant le 14 décembre 2018, et que les collectivités adhérentes au SDCY se trouvent dans ce cas de figure puisque le programme local de prévention du Centre Yonne porté par le SDCY et conventionné avec l'ADEME jusqu'en 2016 permettait à toutes les collectivités du SDCY d'être en conformité avec la réglementation,

Considérant que les collectivités du Centre Yonne doivent donc réviser le PLP pour le faire évoluer en PLPDMA pour la période 2018-2024,

Considérant que la prévention des déchets est inscrite dans les statuts du SDCY et que ce dernier dispose de l'expérience et du savoir-faire pour piloter la révision du PLP en PLPDMA pour le Centre Yonne,

Considérant que les collectivités seraient bien sûr partie prenantes dans l'élaboration du nouveau PLPDMA et garderaient la main sur la définition de leurs propres objectifs en termes d'actions, de moyens et de réduction de déchets,

Considérant que ce nouvel outil de planification respectera la volonté et les ambitions de chaque collectivité tout en permettant de proposer un plan d'actions cohérent et concerté à l'échelle du Centre Yonne,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 26 avril 2018,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DELEGUE** au SDCY l'élaboration du nouveau PLPDMA pour la période 2018-2024, et notamment :

- la rédaction d'un nouveau document incluant un état lieu, les actions types et les indicateurs
- la mise en place et l'animation d'une commission consultative d'élaboration et de suivi au niveau du Centre Yonne
- la réalisation des procédures administratives s'y rapportant.

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception

par la Sous-Préfecture : 18/05/2018

Date de publication : 18/05/2018